

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de garde Chez Tiago Childcare Services - Moncton Inc.	Numéro de permis 2005966	Date d'inspection Le 24 septembre 2025	
Nom de l'établissement Service de garde Chez Tiago Childcare Services		Numéro de téléphone (506) 204-2123	
Adresse 47 Drummond Street Moncton NB E1A 2Z3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
22 La routine quotidienne de l'établissement agréé comprend : b) une période de repos d'une durée établie selon les besoins de chaque enfant en bas âge ou d'âge préscolaire qui y est bénéficiaire de services qui ne dépasse pas deux heures consécutives, sauf sur demande écrite du parent ou du tuteur de l'enfant de prolonger cette durée.	22(b)	08 oct. 2025	
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité arrive à 2h30 et observe que dans une salle de classe certains enfants font encore dodo. La Mentore en Assurance de la Qualité demande à une éducatrice depuis quelle heure les enfants sont couché. L'éducatrice informe la Mentore en Assurance de la Qualité que les enfants sont couché depuis 12h00. Les périodes de repos rencontrent les besoins individuels et ne durent pas plus de deux heures consécutives sauf sur demande écrite du parent ou du tuteur de l'enfant de prolonger cette durée.			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : b) rangés sur des étagères basses, ouvertes et d'accès facile aux enfants qui y sont bénéficiaires de services;	32(1)(b)	08 oct. 2025	
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe que dans une classe d'enfants en bas-âge, les fournitures d'art ne sont pas tenue dans des étagères basse et ouverte permettant un accès facile et libre aux enfants. Les fournitures d'art ne devraient pas seulement être sorties lors des activités dirigées, mais aussi être d'accès faciles aux enfants lors des jeux libres.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	24 sept. 2025	24 sept. 2025
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe un contenant de lingette désinfectante sur une étagère. Un contenant de lingette désinfectante a aussi été trouvé en dessous dans une étagère sous un lavabo dans une salle de bain qui n'était pas rangé sous clés. Les deux contenant, on été rangé sous clés. La lacune est maintenant conforme.			

### Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectué une inspection de surveillance. Le ratio fut respecté au moment de l'inspection.

## Commentaires généraux

Le Mentore en Assurance de la Qualité à observé les éléments suivants:

- L'orientation des enfants
- Le ratio
- Les toilettes
- La désignation
- Sécurité
- L'aire de jeu intérieur et le matériel
- L'espace de rangement
- L'aire de jeu extérieur et le matériel

Une discussion a eu lieu avec l'exploitante concernant les éléments de désignation. Le Plan d'amélioration de la qualité est à jour et tous les éducateurs admissibles sont en voie de compléter les 10 heures requises de perfectionnement professionnel pour l'année de renouvellement.

La MAQ a observé les enfants se réveiller de la sieste pour ensuite faire la transition pour manger la collation. La MAQ a aussi observé les enfants manger la collation. Les enfants d'âge scolaire sont ensuite arrivés de l'école et ont mangé la collation. La MAQ a aussi observé les enfants jouer dans l'espace de jeu extérieur.

original signé par  
Veronique Berube

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

24 septembre 2025

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

\_\_\_\_\_  
Date